Cinquante-neuvième année. - N ° 2 A Lundi 5 et mardi 6 janvier 2026

BODACC

BULLETIN OFFICIEL DES
ANNONCES CIVILES ET COMMERCIALES
ANNEXÉ AU JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREMIER MINISTRE
Liberté
Égalité
Fraternité
Direction de l'information légale et administrative

DIRECTION DE L'INFORMATION LÉGALE ET ADMINISTRATIVE
26, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 15
www.dila.premier-ministre.gouv.fr
www.bodacc.fr
-

BODACC « A »

Annonce n° 513

49 – MAINE-ET-LOIRE

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE D'ANGERS

Ventes et cessions

495 317 844 RCS Angers.
JEFS.
Forme : Société à responsabilité limitée.
Capital : 35000.00 EUR.
Adresse : 31, Rue Yves Montand, 49000 Angers.
Oppositions : Art. L.236-15 du code de commerce.
Commentaires : SOCIETE DE METALLERIE DE L'ANJOU - SMA Société à Responsabilité Limitée au capital de 7.622,45 € Siège social : 6 rue de la Treillerie 49070 BEAUCOUZE 398 210 336 RCS ANGERS & JEFS Société à responsabilité limitée au capital de 35.000 € Siège social : 31 rue Yves MONTAND 49000 ANGERS 495 317 844 RCS ANGERS AVIS DE PROJET DE FUSION Aux termes d'un ASSP à BEAUCOUZE (49) le 30/12/2025, la SARL JEFS ferait apport à titre de fusion à la SARL SOCIETE DE METALLERIE DE L'ANJOU - SMA de tous les éléments d'actif (évalués à 362.778 €) et de passif (évalués à 65.621 €) qui constituent son patrimoine. La valeur nette des apports s'élèverait à 297.157 €. Les comptes utilisés pour établir les conditions de l'opération sont pour la société JEFS : la situation comptable établie selon les mêmes méthodes et la même présentation que les comptes annuels arrêtée au 30/09/2025 et pour la société SOCIETE DE METALLERIE DE L'ANJOU - SMA : les comptes annuels arrêtés au 30/09/2025. En rémunération de l'apport-fusion, la SARL SOCIETE DE METALLERIE DE L'ANJOU - SMA procèdera à une augmentation de son capital de 7.851 €, par création de 515 parts sociales nouvelles d'une valeur nominale de 15,24 (…) € chacune. Le rapport d'échange des droits sociaux retenu sera fixé à 7 parts de la SARL JEFS pour 36 parts de la SARL SOCIETE DE METALLERIE DE L'ANJOU - SMA (coefficient de parité de 5,152523). La différence entre le montant de l'actif net apporté par la SARL JEFS et le montant de l'augmentation de capital, égale à 289.306 €, constituera la prime de fusion inscrite au passif du bilan de la société absorbante. La SARL SOCIETE DE METALLERIE DE L'ANJOU - SMA procédera, immédiatement après, à une réduction de capital de 7.622,45 € correspondant à l'annulation des 500 parts qu'elle détiendra dans son capital par suite de la fusion. La différence entre la valeur de ces parts (soit 280.000 €) et le montant de la réduction de capital nécessaire à leur annulation (7.622,45 €), soit 272.377,55 €, s'imputera sur la prime de fusion. Le projet de fusion a été établi sous la condition suspensive de l'approbation par les Assemblées Générales Extraordinaires des deux sociétés participant à la fusion. La fusion prendra juridiquement effet à l'issue de la dernière des Assemblées Générales appelées à se prononcer sur l'approbation de la fusion. Toutefois, la fusion prendra effet fiscalement et comptablement, de façon rétroactive au 01/10/2025. Conformément à l'article 236-6 du Code de commerce, le projet de fusion a été déposé au greffe du tribunal de commerce d'ANGERS au nom des deux

sociétés, le 31/12/2025. Les créanciers des sociétés participant à l'opération de fusion, dont la créance est antérieure à la date de parution du présent avis, peuvent former opposition à cette fusion dans un délai de 30 jours à compter de la parution du présent avis. Le Gérant de la SARL JEFS. Le Gérant de la SARL SOCIETE DE METALLERIE DE L'ANJOU - SMA..

